

Procès-verbal de la SEANCE du 14 avril 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, Maire de Moirax

Date de la convocation : 09 avril 2021

Présents (15) : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Madame Catherine TENCHENI, 1^{er} adjoint
Monsieur Daniel MURIEL, 2^{ième} adjoint
Madame Frédérique DURAND, 3^{ième} adjoint
Messieurs Philippe GALAN, 4^{ième} Adjoint,
Mesdames Patricia MONTEIL, Bernadette BOUYSSONNIE, Nathalie EVEILLARD, Eveline GARCIA,
Messieurs David GREGOIRE, Pascal MAHIEU, Anthony SAGET, Emmanuel MAUPAS, Daniel BARBIERO et Stéphane CHEZAL

Secrétaire de séance : Madame Catherine TENCHENI

ORDRE DU JOUR :

1. / **Finances locales – Affectation des résultats de 2020**
 2. / **Finances locales – Vote des taux des impôts locaux pour 2021**
 3. / **Finances locales – Vote du budget primitif 2021**
- **Questions diverses**

Procès-verbal de la SEANCE du 14 avril 2021

1 / Finances locales – Affectation des résultats de 2020

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	118 312.58 €
- un excédent reporté de :	218 229.92 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	336 542.50 €
- un déficit d' investissement de :	15 417.97 €
- un déficit des restes à réaliser de :	152 500.00 €
soit un besoin de financement de :	167 917.97 €

DECIDE à la majorité (13 voix pour et 2 abstentions : Daniel BARBIERO et Stéphane CHEZAL) d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2020: EXCEDENT :	336 542.50 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	167 917.97 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	168 624.53 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 15 417.97 €

2 / Finances locales – Vote des taux des impôts locaux pour 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions relatives au vote des taux d'imposition directe locale pour 2021 et rappelle que pour la deuxième année il n'y a plus lieu de voter que sur deux taux seulement : la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti) en raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Il précise également que cette année, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Il donne enfin lecture de l'état n°1259 COM qui a été remis avec la convocation.

Procès-verbal de la SEANCE du 14 avril 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter pour 2021 le taux de la taxe foncière sur le bâti et celui de la taxe foncière sur le non bâti.

Les taux des deux taxes locales s'établissent donc pour l'année 2021 comme suit :

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	TAUX VOTES	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	981 200	43.76 %	429 373
Taxe foncière (non bâti)	37 300	47,79 %	17 826
TOTAL			447 199

3 / Finances locales – Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à la majorité (13 voix pour et 2 contre : Daniel BARBIERO et Stéphane CHEZAL) les propositions nouvelles du budget primitif 2021 qui s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 962 583.97 €
Recettes : 1 115 083.97 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 953 760.53 €
Recettes : 953 760.53 €

Pour rappel, total budget :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 422 490.97 € (dont 459 907.00 de RAR)
Recettes : 1 422 490.97 € (dont 307 407.00 de RAR)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 953 760.53 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes : 953 760.53 € (dont 0.00 de RAR)

La séance est levée à 23 h 16.